2026/

Mairie du Vigan
Hôtel de ville – place Quatrefages de Laroquète 30120 Le Vigan
Décision du Maire n°26dm064

LE VIGAN
CÉVENNES

Décision du Maire n°26dm064

Objet : Tarif spectacle organisé par la commune – Concert Alain Musichini Quartet

Le Maire de la ville du Vigan

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles R1617-1 et suivants
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 accordant au Maire les délégations prévues par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté 26/004 en date du 08 janvier 2026 instituant une régie de recette pour l'encaissement des droits d'entrée aux spectacles organisés par la commune,
VU l'arrêté 26/026 en date du 16 janvier 2026 nommant un régisseur titulaire et des régisseurs suppléants

DÉCIDE

Article 1 : Objet
Les tarifs :
Concert Marcel Dreux présente Alain Musichini Quartet
Dimanche 08 novembre 2026 à 18h à l'Auditorium de la cité scolaire André Chamson – 30120 Le Vigan
- Tarif plein adulte : 15,00 €
- Tarif réduit adulte (minima sociaux) : 10,00 €
- Gratuit : moins de 16 ans et étudiants

Article 2 : Durée et date d'effet
La présente décision prendra effet à sa date de publication

Article 3 : Condition d'exécution
Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. La présente décision sera transmise en Préfecture et publiée. Ampliation de la présente décision sera transmise au receveur municipal

Article 4 : Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal
Madame le Maire du Vigan rendra compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait en l'Hôtel de Ville de Le Vigan, le 22 octobre 2026

Le Maire certifie exécutoire la présente décision
Publiée le 03/11/26

Par Délégation du Conseil Municipal
Le Maire
Sylvie ARNAL

MAIRIE DU VIGAN 30120

La présente décision est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.